



34 Cours de Verdun 69002 LYON

mel: lyonldhfusion@orange.fr Permanence le mardi de 14h30 à 17h

L'Assemblée Générale du 9 novembre 2021 a donc validé la création de notre nouvelle section. Chaque adhérent en a reçu le compte-rendu et nous souhaitons ici souligner quelques éléments significatifs :

- **La participation des femmes d'abord** : la section compte à ce jour 107 adhérents, soit 51 femmes et 56 hommes. Cette quasi-parité s'est retrouvée lors de l'Assemblée générale et dans la composition du premier bureau élargi élu (5 femmes et 6 hommes).

- **La volonté réaffirmée de travailler en collectif** : Les trois postes principaux du bureau (présidente, secrétaire, trésorier) sont dédoublés, ou en voie de l'être; le secrétariat est lui-même renforcé et le bureau est élargi à 11 personnes. Ce bureau élargi correspond d'ailleurs à la répartition des âges que l'on a pu identifier dans la section. Des référents pour chaque zone géographique correspondant aux anciennes sections témoignent également de la volonté de s'inscrire dans la continuité des actions précédemment engagées.

Enfin, l'organisation qui s'est mise en place veut permettre à chaque adhérente et adhérent qui le souhaite de *s'impliquer dans la vie de la section* et dans les groupes thématiques. Des débats sont prévus, les axes de travail et de réflexions seront définis lors de notre première réunion de section le **jeudi 6 janvier 2022**.

- **Le nom de la section** : Après débat en Assemblée Constitutive et vote, le terme Confluences envisagé d'abord n'a pas été finalement retenu comme nom de la nouvelle section. C'est donc **Ldh Grand-Lyon** qui identifiera notre section, *Grand-Lyon* ayant été considéré comme moins restrictif et moins connoté que *Confluences*. Après échanges avec le Secrétariat Général de la LDH, nous avons convenu d'expliquer les raisons de notre choix aux représentants des sections non fusionnantes lors de l'AG de la Fédération le 16 décembre prochain.

### Sommaire

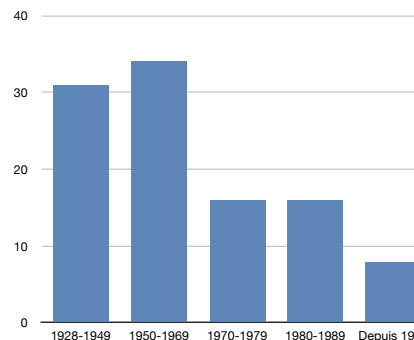
1. La section LDH Grand Lyon est constituée
2. Histoire et mémoire France-Algérie : L'affaire Audin
3. Libertés publiques La tentation sécuritaire du Conseil Régional
4. Memorial

### Qui sont les adhérents de la section ?

Sur 107 adhérentes et adhérents de la section, 49 habitent Lyon intra-muros.

Sur 97 personnes dont nous connaissons la date de naissance :

- 31 sont nées entre 1928 et 1949
- 34 sont nées entre 1950 et 1969
- 16 sont nées entre 1970 et 1979
- 16 sont nées entre 1980 et 1989
- 8 sont nées après 1990.



**Jeudi 6 janvier 2022 - 19 H / 34 Cours de Verdun 69002 Lyon**  
**Assemblée générale (au local et en visio)**  
**de la section LDH Grand Lyon**



# Travail de mémoire

7 octobre 2021 Inauguration du jardin Maurice Audin

«Dénommer un espace est toujours un moment fort et symbolique. Ce soir avec cette plaque et ce jardin, nous participons au devoir de mémoire, une mémoire collective puisque nous sommes dans l'espace public. Florence Delaunay



Le 11 juin 1957, la bataille d'Alger oppose les parachutistes français aux indépendantistes algériens du FLN. Maurice Audin, 25 ans, est arrêté à son domicile algérois et emmené par des militaires français. Le mathématicien, assistant à l'université d'Alger, militant communiste anticolonialiste, est soupçonné d'héberger des membres de la cellule armée du Parti communiste algérien.

Il est alors torturé, comme en témoignera Henri Alleg, aux mains des militaires en même temps que lui. (Il écrira un ouvrage autobiographique sur la torture en 1958, *La question*). Plusieurs jours après l'arrestation, des militaires informent Josette Audin, son épouse, de la prétendue évasion de son mari lors d'un transfert. C'est la version officielle que tiendra l'Etat français jusqu'en 2014. Josette Audin porte plainte pour homicide en 1957.

En 1958 est publiée une enquête de l'historien Pierre Vidal-Naquet (*L'affaire Audin*) qui démontre qu'il y a pas eu d'évasion : Maurice Audin est mort alors qu'il était torturé aux mains des parachutistes. Son corps n'a jamais été retrouvé.

Après plusieurs décennies d'enquêtes et la publication de plusieurs témoignages, le comité Audin a réussi à obtenir une réponse de l'Etat français. Pour la première fois en 2014, François Hollande, alors président, admet que «Maurice Audin ne s'est pas évadé» et qu'il est bien «mort durant sa détention». Son prédécesseur, Nicolas Sarkozy, n'avait jamais répondu au courrier de Josette Audin. Emmanuel Macron, en 2018, reconnaît officiellement les responsabilités de l'Etat français et de l'armée française dans cet assassinat.

On estime que 3 000 personnes ont disparu pendant la bataille d'Alger.

Il a fallu plus de soixante années pour que l'Etat français reconnaisse que cet assassinat a été possible parce que tous les pouvoirs avaient été donnés à l'armée par l'Assemblée Nationale française et que la torture était un système généralisé, accepté, assumé, justifié par les plus hautes autorités de l'Etat.

Pierre Mansat



## France-Algérie Histoire et mémoire

Sylvie Thénault, historienne, directrice de recherche au CNRS, a mis en perspective les 3 grandes périodes dans l'Affaire Audin.

- Pendant la première période, celle de la guerre d'Algérie, le parti communiste algérien a été dissout et Maurice Audin, engagé dans l'aide aux militants, sera arrêté. Les parachutistes avaient *légalement* le droit d'arrêter le moindre suspect à leurs yeux - à Alger, ils arrêtaient massivement - et rien ne les obligeait véritablement à déclarer leurs arrestations au moment où ils les effectuaient. Josette Audin cherchera des soutiens et trouvera immédiatement ceux de l'historien Pierre Vidal-Naquet et du mathématicien Laurent Schwartz, puis d'autres intellectuels s'engageront dans leur sillage, avec la fondation du Comité Maurice Audin. Et cette affaire est devenue la plus connue de la guerre.

- Dans l'après-guerre, dans les années soixante, les historiens se sont interrogés sur les moyens de répression et la torture en Algérie. Le comité Audin a été alors identifié comme un lieu d'information et de communication sur les tortures et le fonctionnement du système répressif. En 1962 il publie *La raison d'Etat*, recueil de documents commentés.

L'amnistie prévue par les accords d'Evian concernait les partisans algériens détenus de l'indépendance. Mais cette amnistie couvrira également de façon implicite les exactions des policiers et militaires français. La plainte de Josette Audin fera donc l'objet de multiples obstacles avec finalement un non-lieu rendu pour clore la procédure et empêcher l'ouverture d'autres. Avec cette interruption, la vérité sur la mort de Maurice Audin reste inconnue.

Dans le centre d'Alger, une place porte le nom de Maurice Audin, reconnu comme martyr de la guerre d'indépendance.

- En France il y a aussi une continuité dans les engagements qui entretiennent le souvenir. Dans les années 2000 on observe un regain dans la mémoire et le souvenir, et la publication des mémoires du général Aussaresses provoque la polémique. La question est de nouveau posée dans l'espace public en France (*L'Appel des Douze*) avec la demande de reconnaissance politique de la torture et des disparitions (Inauguration d'une place Audin à Paris).

La reconnaissance de la responsabilité de l'Etat sera effective en 2018, confirmant le fait que les militaires agissaient dans un cadre légal. Mais on ne connaît toujours pas la vérité sur la mort de Maurice Audin.



## La sécurité à tout prix

La tentation du tout sécuritaire est aujourd'hui le seul mode de pensée.

A l'Assemblée Nationale, les lois se multiplient : Loi dite "anticasseur", Loi de sécurité Globale, le Beauvau de la sécurité, etc...

L'usage de la procédure accélérée, devenue la règle à l'Assemblée pour des lois ayant un fort impact sur les Droits de l'Homme, empêche le débat et en restreint leur examen.

Le Conseil de défense sanitaire met la démocratie sous secret. Le Président décide sans débat ni contradiction. Des réunions où il est question de la santé des Français sont classées *Secret Défense*.

Les caméras de vidéosurveillance sont déployées partout. Les progrès phénoménaux de la technologie permettent une surveillance de masse extrêmement puissante si leur usage n'est pas contrôlé.

Plus récemment, Renaud Pfeffer, vice-président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, veut créer une *brigade régionale de sécurité* qui serait déployée dans les lycées (information relayée par le journal *Lyon Capitale* du 9/11/2021). Elle pourra intervenir dans les cars scolaires, aux abords des établissements ou même à l'intérieur. Ces BRS seront formées d'anciens militaires, gendarmes ou de personnels de sécurité, en uniforme, équipés de protections. Leur rôle sera de *répondre aux violences et au harcèlement*.

Encore une fois l'idéologie sécuritaire ne fait aucune place à la prévention. Hélas, la mise en place de toutes ces mesures se fait avec l'assentiment général de l'opinion publique droguée aux discours sécuritaires depuis des années et à l'instrumentalisation des peurs.

Le droit à la sécurité éclipse les autres droits et engendre des dérives : banalisation des mesures d'exception, atteintes aux libertés et aux droits, à la vie privée, à la présomption d'innocence.

Il est urgent de trouver un équilibre entre les exigences de sécurité et le respect des droits et libertés.

Il est temps de suspendre cette fuite en avant.

## Et l'éducation ?

Les lycées sont des lieux d'éducation, d'apprentissages, y compris de la citoyenneté, nous semblait-il jusqu'à présent...

On croit rêver : Confier la sécurité dans les établissements scolaires à des anciens militaires en uniforme, à des sociétés privées revient à considérer les jeunes comme des délinquants en puissance à qui il convient d'inculquer la peur du gendarme, le respect de la force, de la domination. Pour en faire de futurs citoyens dociles ?

Et de quelles violences parle-t-on ?

Violaine Kubiszewski, universitaire spécialiste du sujet, écrivait dans *Le Monde* : «Il existe des risques accrus de harcèlement dans les milieux où la compétition entre élèves et la comparaison sociale sont saillantes. Ce serait moins le cas si on mettait l'accent sur les progrès individuels et la réussite par rapport à soi-même. Notre système méritocratique n'est pas idéal pour penser collectif et entraide. Qu'est-ce qui est valorisé durant la scolarité : être *le meilleur* - ou *prendre soin d'autrui* ?»<sup>(1)</sup>

Pour Eric Debarbieux, chercheur en sciences de l'éducation : «techniquement, la plus grande partie de la violence à l'école est inscrite au cœur du pédagogique. C'est l'approche uniquement sécuritaire qui est idéologique, dangereuse par son renforcement des pratiques d'exclusion, et inadaptée aux réalités de la violence quotidienne».

Engagée dans des actions auprès des jeunes, la LDH 69 a pris l'initiative de contacter des associations de parents d'élèves, d'éducation populaire, des mouvements pédagogiques, des syndicats pour réagir à ce nouveau projet de la Région.

1. Article du site <https://www.questionsdeclasses.org/lutter-contre-la-violence-pour-de-vrai/>





## Manifestations contre les violences faites aux femmes

On y était.



## International



### L'ONG Mémorial menacée de dissolution par les autorités russes

La création de **Mémorial** en Janvier 1989 sous l'égide du prix Nobel et physicien Sakharov a été saluée avec enthousiasme par nos pays de l'Ouest comme le symbole des changements en URSS et du rapprochement possible de nos pays .

L'objectif original de Mémorial était de retrouver la trace des disparus innombrables au cours des années de terreur. Et d'abord pour les familles qui n'avaient souvent aucune nouvelle du sort de leurs proches.

De ce fait, bien sûr, il fallait travailler en historiens et s'inscrire au fil du temps contre un nouveau récit idéologique. Dans le même temps Mémorial a défendu les prisonniers politiques et continue encore, par exemple Navalny . Courageusement Mémorial a défendu les droits de Tchétchènes en Tchétchénie avec en représailles l'assassinat de sa représentante Natalia Estemirova en 2009.

Les deux plaintes à l'encontre de Mémorial concernent des manquements liés à son statut d'agent étranger. Or, ce statut a été institué en 2012, reprenant une dénomination de l'époque soviétique et permettant au pouvoir de peser sur la grande majorité des associations actives.

Mais il semble que ces menaces actuelles à l'égard d'une organisation emblématique de défenseurs des droits de l'homme font moins de bruit médiatique que sa création en 1989. Les responsables de Mémorial appellent donc à une mobilisation de soutien la plus générale possible .

Ces thèmes (révision de l'histoire, crainte de l'étranger) liés à ces menaces ne sont, hélas, pas étrangers au climat politique en France. La tentation d'un pouvoir plus vertical est évoquée de manière de plus en plus décontractée.

C'est ainsi que l'histoire récente de l'URSS puis de la Russie ne peut pas nous sembler complètement étrangère.

Voir le site <http://memorial-france.org>



**Natalia Estemirova** était une journaliste russe, militante des droits humains, connue pour ses enquêtes sur les violations flagrantes des droits humains incluant des disparitions forcées, des exécutions et des actes de torture commis par des agents russes pendant le deuxième conflit tchétchène (1999-2009).

Elle est morte assassinée le 15 juillet 2009. Personne n'a été traduit en justice pour cet assassinat. Elle était membre du conseil d'administration de l'ONG russe Memorial.